L'Université Laval

Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 8 Juillet 1886 No. 38.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

Les Rayons.

(*Sonnet.*)

Le jour entrait à peine au fond de ma retraite;
Un voile de tristesse en couvrait les lambris.
J'aurais pleuré, je crois, chantant sur ma musette,
Tant mon cœur soupirait dans ces murs assombris!

Un doux rayon soudain jusqu'à moi se reflète,
Perçant au firmament les grands nuages gris;
Et tout change en mon cœur, tout change en ma [chambrette
Sous l'effet bienfaisant d'un pâle coloris!

Ainsi, combien de fois de ces tentures noires
Portant dans leurs replis les craintes, les déboires,
Assombrissent nos jours, nous arrachent des [pleures!

Mais, qu'un de ces rayons se glisse dans notre âme,
Ce rayon d'un soleil qui l'éclaire et l'enflamme,
Sur les mêmes sentiers, nous trouvons des fleurs!

MAXIMILIEN COUPAL.

Nouvelle.

PAR UN MAUVAIS TEMPS.

(*Suite.*)

En sortant, aussi qu'il se l'était promis, Henri alla revoir son vieux Luxembourg.

J'aime beaucoup cette musicienne, se disait-il, en se promenant ; d'abord, elle ne ressemble pas du tout aux élèves du Conservatoire ; elle est jolie sans être coquette ; elle est pauvre et sait être gaie ! quelle vie pourtant ! Des leçons tous les jours ; que dis-je ! tout le jour ; la pauvre fille en manque peut-être quelque fois. Et ces leçons c'est le pain quotidien ; c'est un peu d'aisance dans ce ménage modeste ; plus de bien-être pour sa mère ; pour elle, quelque nouvelle parure depuis longtemps désirée. Je comprends son air triste, quand la pluie mouillait sa robe ; c'était sans doute la grande toilette. Combien de cachets faudra-t-il pour la remplacer ? et cependant elle est gaie, reprenait-il ; y a t-il donc un charme dans le devoir accompli ?

Il vit comme à travers un nuage, des vérités qui le rendirent sérieux ; puis, il rencontra un ancien camarade, compagnon de ses années d'étudiant, et reprit son insouciance en causant avec lui de leurs plaisirs passés. Ne troublons pas leurs épanchements et parlons un peu de Melle Thérèse.

Si la fortune fait le bonheur, elle n'était pas heureuse et ne l'avait jamais été ! Son père employé à l'Hôtel de Ville n'avait d'autres revenus que ses appointements ; et cinq ou six mille francs, à grande peine économisés furent tout l'héritage que l'on recueillit à sa mort. Thérèse avait alors seize ans, elle suivait les cours du Conservatoire. On vendit quelques meubles, on ressera les habitudes d'une existence déjà bien étroite, et les Dames Lorans vinrent habiter le petit logement de la rue des Saints-Pères, où nous les avons trouvées.

A la fin des études musicales, il restait peu de chose des six mille francs. Thérèse se met bravement à l'œuvre ; elle eut bien des déceptions, bien des inquiétudes, quelques défaillances peut-être ; elle sentit de bonne heure le poids de la vie. Si ce poids lui parut trop lourd, elle n'en a rien dit, même à sa mère, mais sa mère l'a deviné. Elles se sont appuyées l'une sur l'autre, elles se sont ensemble appuyées sur Dieu ! voilà tout le secret de leur force. Qui peut savoir combien elles se sont aimées, et ce qu'il y a eu de bonheur dans ce pauvre salon, dont les meubles sont si vieux ? L'argent, d'abord, a manqué quelques fois ; peut-être on a connu la maladie qui s'appelle la faim. Mais la misère a sa pudeur, il ne faut pas en soulever le voile :—maintenant les mauvais jours sont passés. Thérèse a des élèves ; elle a composé des pièces de musique, elle a joué dans quelques concerts. Quand on fait l'inventaire au bout de l'année, on est pas loin d'atteindre 3,000 francs ; on espère aller plus haut ; c'est presque la richesse. Pourquoi donc Thérèse ne serait-elle pas gaie puisqu'elle accomplit son devoir ?

Henri n'abusa pas de la permission qu'il avait obtenue de revenir rue des Saints Pères ; on ne l'y revit plus avant deux mois et ce fut le hasard qui l'y conduisit ; un jour passant devant la maison et n'ayant rien de mieux à faire, il se souvint de Mademoiselle au bracelet qu'il avait bien oubliée au milieu de sa vie bruyante.

Qu'était-ce donc que Monsieur Henry Delmas ? je me flatte que vous lui portez assez intérêt pour désirer faire avec lui une connaissance plus intime.

C'était un de ces jeunes gens comme on en rencontre partout, et qui sont peints dans cet adage vulgaire : *mauvaise tête et bon cœur*.

Quelle était sa profession ? Son passeport disait : propriétaire, mais chaque jour il l'était un peu moins, et c'est à peine s'il s'en fallait d'une ferme qu'il ne le fut plus du tout. A vrai dire il se ruinait, c'était sa position sociale. La carrière est très-encombrée, et l'on s'y trouve en bonne compagnie ; c'est que sans doute elle a des charmes ; on dit pourtant que la fin de la course n'y est pas sans ennuis.

Ne pas compter ; ne pas réfléchir, tel est l'attrait de ces folies ; quand vient l'heure des comptes et des réflexions, on pense que l'on a payé bien cher des plaisirs médiocres, qu'il en reste peu de chose, et que la douceur de s'en souvenir est mêlée de beaucoup d'amertumes. C'est la lie qui se boit au fond de ce qu'on nomme la vie de jeunesse. Henri n'en était pas encore là, mais le breuvage était déjà moins pur.

Il avait perdu sa mère, lorsqu'il était enfant, son père, lorsqu'il venait de sortir du collége, et qu'il commençait son cours de médecine. Frappé cruellement par cette perte, éloigné de tout plaisir par son deuil et par son chagrin, il étudia sérieusement d'abord, moins assiduement au bout de quelques mois, puis, quand sa majorité l'eut mis en possession de son indépendance et de sa fortune, il cessa tout-à-fait d'étudier, et mena dès lors cette existence dont le programme est assez connu pour que je sois dispensé d'en rien dire.

Il faut le plaindre autant que le blâmer ; la maison paternelle est un abri qui nous sauve de bien des naufrages ; on s'en écarte, entrainé par le courant des premières passions ; on y revient, rappelé par de chères habitudes ; rappelé surtout par la voix de celle pour qui, devenus des hommes, nous demeurons encore des enfants.

Notre mère, c'est l'âme de la maison ! Quand elle est partie, le foyer s'éteint et la maison reste déserte. C'est notre conscience ! Un reproche que nous devinons dans ses yeux attendris suffit pour nous retenir. Pour qu'elle soit heureuse nous voulons être meilleurs ; si nous marchons prêts à nous égarer dans ces routes trompeuses dont les gazons nous semblent verts et les buissons embaumés, elle nous en détourne d'une main caressante, elle nous dit de ces mots que Dieu mit dans le cœur des mères pour toucher le cœur des enfants, et alors nous oublions la verdure factice des chemins, les plaisirs menteurs, et nous restons près d'elle, respirant le bon air qui circule autour du foyer, et qui chasse les pensées mauvaises.

Et vous, dont la voix aussi tendre mais plus grave, nous enseignait les leçons de la vie, quand vous nous avez manqué, aucune autre voix n'a remplacé la vôtre, et nous avons su, ce jour-là, ce que vaut l'affection d'un père et ce qu'on souffre en le perdant.

Ces pertes laissent après elles un vide qui jamais ne se remplit ; jamais l'oubli n'efface dans le cœur ces noms, les premiers que nous avons répétés ; cependant la douleur s'émousse, et, si le fond de l'âme en demeure troublée, il n'en paraît plus rien à la surface.

Henri, comme nous l'avons dit, subit bientôt cette loi naturelle, et se trouvant maître de sa fortune et libre de ses actions, ne sut pas éviter les écarts où l'on est si vite entrainé sur le seuil de la jeunesse.

Tandis que nous causions de lui il a monté l'escalier, traversé l'antichambre, et pénétré dans le salon des Dames Lorans, où nous le suivons pour la seconde fois : rien n'y est changé, sinon que les lilas ont remplacé la violette, et qu'au lieu de s'asseoir autour de la cheminée, on prend place à côté de la fenêtre.

C'est l'avantage des gens qui ne sont pas du monde que, sitôt qu'on est reçu chez eux, ils vous accueillent comme un ami. Il n'y a de leur part ni manque de goût, ni défaut d'éducation, mais un instinct de simplicité, qui, rendant les relations plus sincères leur donne aisément l'apparence de l'intimité.

Une femme à la mode, reine de son salon, de quatre à six heures du soir, habile à diriger une conversation effleurant dans un instant, tous les riens à l'ordre du jour, ayant un regard pour celui-ci, un sourire pour celui-là, un mot gracieux pour cet autre, cette femme si bien adulée, si bien admirée, est assurément charmante. Une jeune fille auprès de sa mère, dans une chambre au quatrième, où le lieu n'est pas connu, copiant de la musique, interrompant son travail pour arranger dans les vases un gros bouquet de fleurs que vient d'apporter la femme de ménage ; causant avec un jeune homme, sans coquetterie et sans timidité, non des banalités courantes dont elle ignore le premier mot, mais des choses qui lui sont familières, de son art, de ses occupations ; écoutant ce jeune homme qui parle aussi simplement qu'elle, et dont l'accent toujours amical, ne devient jamais familier, cette jeune fille si modeste, n'est-elle pas charmante aussi ? et qui peut dire en vérité laquelle des deux est la plus charmante ? S'il me fallait répondre, je répondrais que c'est la dernière.

Henri regardait volontiers ce joli tableau d'intérieur ; il était assez poëte pour comprendre l'attrait de cette poésie domestique ; assez noble pour sentir ce qu'il y avait de respectable et de touchant dans ces deux existances ignorées du monde, et s'écoulant heureuses au milieu de leur isolement.

(*A Continuer.*)

Le Manitoba.

Jeudi, 8 Juillet 1886.

" LA VERITE " ET L'EMIGRATION.

La Vérité continue sa campagne contre l'émigration au Nord-Ouest, et elle prétend avoir raison contre tous. Cette obstination de sa part nous fait peine, et elle nous prouve que les hommes les mieux doués et les mieux intentionnés ont quelquefois de très-grands travers. Depuis que le journal *La Vérité* est fondé, nous l'avons toujours eu en estime; nous ne connaissons pas personnellement son rédacteur, mais dans ses écrits sur l'éducation, ainsi que sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, nous avions reconnu en lui un homme d'un jugement droit, nourri de fortes études philosophiques et possédant une somme de connaissances théologiques que nous sonhaiterions à plus d'un écrivain; nous ne sommes donc pas son ennemi, et, cependant, aujourd'hui nous sommes obligé de le combattre sur une question nationale qu'il envisage autrement que nous

Dans la question du Nord-Ouest et de l'émigration des Canadiens à Manitoba, il s'agit de faits sur lesquels nous avons la certitude d'être beaucoup mieux renseignés que le Rédacteur de *La Vérité*; et nous n'hésitons pas à dire que le Rédacteur de la feuille en question changerait sa manière de voir s'il les connaissait aussi bien que nous. C'est un malheur d'écrire sur un pays quand on ne le connait pas ou quand on ne le connait qu'à moitié En France, jusqu'à ces dernières années, on nous prenait pour des Iroquois, et l'on s'imaginait que le Canada était un pays de Cannibales où l'on scalpait le malheureux étranger qui mettait le pied sur les bords du Saint-Laurent. Aussi, que d'ineffabilités on a débité sur notre compte. C'est un peu le cas de la feuille québecquoise vis-à-vis Manitoba et le Nord-Ouest.

Si le Rédacteur de *La Vérité* connaissait mieux Manitoba, il aurait trop de conscience pour venir affirmer que tout est ici à organiser tant pour l'éducation que pour la religion.

Dans la ville de Winnipeg, il y a deux églises catholiques, avec leurs curés résidents, trois couvents tenus par les Révdes Sœurs des SS. Noms de Jésus et Marie, et où les protestants mêmes se font un honneur d'envoyer leurs enfants, deux grandes écoles pour les garçons, sous les soins des Frères. Ces écoles sont fréquentées par plus de 500 enfants.

Saint-Boniface a son magnifique collège confié aux Révds Pères Jésuites, un couvent dirigé par les RR. Sœurs de la Charité, où les élèves reçoivent une éducation qui ne laisse rien à désirer; une grande école modèle pour les jeunes garçons et d'autres écoles dans la paroisse. Nous avons des couvents à Brandon, à Saint-François-Xavier, à Ste-Anne, à Saint-Pierre, à Saint-Norbert, à Saint-Vital, etc. Toutes nos paroisses catholiques ont chacune trois et quatre écoles fonctionnant sur un aussi bon pied que les écoles de la province de Québec. Partout où il y a un groupe de catholiques, il y a un prêtre pour donner les secours de la religion. Les choses, sous ce rapport, sont si bien organisées que les étrangers en sont tout étonnés, quand ils nous arrivent. Nous le répetons: c'est donc faute de mieux connaître que *La Vérité* affirme que le salut des ames est ici en danger.

Après ces quelques détails sur notre organisation religieuse, et sur la facilité que trouve la jeunesse pour s'instruire à Manitoba, nous pourrions ajouter que le Rédacteur de *La Vérité* force trop la note, pour ne pas dire davantage, en voulant se montrer plus prévoyant et plus zélé que nos évêques et nos missionnaires pour le salut des âmes, mais il est bien probable qu'il le comprendra: *intelligenti pauca.*

Les insinuations malveillantes qu'il y a dans la réponse au Révd Père Lacombe, insinuations qui tendent à jeter sur les missionnaires d'odieux soupçons, feront plus de mal à celui qui cherche à les répandre qu'aux dévoués apôtres qui se sacrifient dans le Nord-Ouest. Il y aura, le 16 de ce mois, 68 ans que le premier missionnaire a posé le pied sur les bords de la Rivière Rouge, lui comme ses successeurs ont vécu de sacrifices et de dévouement. La pauvreté a été leur partage; leur unique ambition, le salut des âmes et le soulagement des malheureux. Ils n'ont pas besoin des journaux pour faire leur éloge, leurs œuvres sont là qui parlent pour eux. Ce qu'on peut insinuer contre eux n'effleure pas leurs fronts. Ils continueront à marcher droit à la suite de leur Maître et sur les traces de leurs devanciers. Que *La Vérité* dise ce qu'elle voudra, elle ne diminuera en rien leur auréole.

Nous ne discuterons pas à l'avenir avec ceux qui nous combattent. Notre expérience nous a convaincu que les discussions dans les journaux ne convertissent personne; nous nous bornerons à faire connaître les avantages que nos concitoyens peuvent rencontrer à Manitoba et leur donner quelques conseils pour les aider à réussir s'ils s'établissent dans ce pays.

LETTRE DE L'OUEST.

C'est avec grand plaisir que nous nous rendons à la demande de publication de la lettre qui suit. Et comment n'en serait-il pas ainsi? L'on aime toujours à entendre la voix de la reconnaissance, surtout quand elle s'adresse à ceux que nous vénérons profondément ou à ceux qui ont tout notre respect:—

Saint-Louis de Langevin le 18 juin '886.

A Monsieur le Directeur du journal *Le Manitoba*.

Monsieur le Directeur,

Je vous serais très reconnaissant si vous aviez la bonté d'insérer les quelques lignes suivantes dans une des colonnes de votre estimable journal.

Après les malheureux troubles du printemps dernier, j'avais cru prudent pour ma sureté personnelle de passer sur le territoire américain. En cela, du reste, je me conformais à l'avis d'un grand nombre non moins qu'aux instances réitérées de toute ma famille que ma présence jetait dans de grandes inquiétudes.

Je ne veux redire ici ni les ennuis ressentis pendant dix long mois d'exil, ni les soucis éprouvés au sujet de ma famille dont je ne recevais aucune nouvelle...... Non! Aujourd'hui que je suis rendu à tous ceux que j'aime le plus, la peine a fait place à la joie, et je croirais manquer à mon devoir si je ne donnais une preuve publique de ma vive et profonde gratitude à tous ceux, en général, à qui je dois une telle faveur, et en particulier, au vénérable Archevêque de St. Boniface, Sa Grandeur Monseigneur Taché qui a eu la grande charité de se souvenir de moi et de m'obtenir du gouvernement la permission de rentrer dans un pays que j'aimais et d'où je me croyais banni à tout jamais......Ce ne sont point là de vaines paroles! Combien d'autres en effet qui, comme moi pourraient rendre hommage au dévouement inépuisable du digne archevêque dans ces jours d'épreuve. Sa main ne s'est-elle pas avancée vers tous les malheureux pour les relever, les soutenir et les encourager?

C'est la reconnaissance qui déborde de mon cœur, c'est aussi la reconnaissance de toute une famille qui est heureuse d'être unie à son chef et heureuse de pouvoir témoigner sa sincère gratitude à ceux à qui elle doit ce bonheur.

Je ne saurais passer sous silence Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Dewdney ainsi que M. Forget, je leur dois trop pour ne pas leur faire parvenir avec l'assurance de l'estime que je leur porte mes sincères remerciements. Je désire qu'il leur soit rendu, au centuple, ce qu'il m'ont prodigué en cette circonstance, de protection énergique et de générosité délicate.

Pour moi, je veux faire en sorte que l'on n'ait à se repentir du pardon que l'on ma fait obtenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueux sentiments.

J. B. BOUCHER.

NOTES HISTORIQUES.

DE 1816 A 1818.

REMARQUE A FAIRE SUR LES NOTES HISTORIQUES PUBLIÉES DANS NOTRE DERNIER NUMÉRO.

En parlant de la prise du Fort Douglas après la bataille du 19 juin, nous disons: le fort tomba aux mains des Métis.

Historiquement parlant ceci n'est pas exact. Il faut dire: le fort tomba aux mains de la compagnie du Nord-Ouest, ear en réalité la lutte était seulement entre les compagnies; les Métis seraient demeurés parfaitement paisibles si les agents de la Cie du Nord-Ouest ne les avaient pas poussés à épouser leur cause. Les coupables, et on peut dire les seuls coupables, dans cette grande lutte, furent les agents des compagnies de traite, qui eux savaient le mal qu'ils faisaient.

(*Suite.*)

Le Comte de Selkirk était parti lui-même de Montréal pendant l'été de 1816 pour porter secours à sa colonie menacée d'une destruction complète par la compagnie du Nord-Ouest. Un détachement de 80 soldats réguliers du régiment des Meurons l'avait dévancé pour aller reprendre le Fort Douglas tombé aux mains de la Cie du Nord-Ouest, et pour s'emparer aussi d'autres postes importants sur la route.

Le 14 août 1816, les soldats du Milord prirent d'assaut le Fort William et firent prisonniers tous les bourgeois et commis de la Cie du Nord-Ouest. Lord Selkirk passa l'hiver en cet endroit, tandis que le détachement militaire poursuivit sa route vers la Rivière-Rouge. La colonie avait été littéralement dispersée, et sans le secours qui lui arrivait elle ne se serait probablement pas remise de longtemps d'un pareil échec. C'était ce que voulait la compagnie du N.-O. qui se vantait ouvertement d'avoir atteint son but, et *éreinté* la colonie du Milord.

L'arrivée des soldats fit renaître l'espérance chez les colons, ceux qui ne s'étaient pas trop éloignés revinrent se grouper dans les environs du Fort Douglas.

Au printemps de 1817, Lord Selkirk se hâta de se rendre à la Rivière-Rouge pour y tenir un tribunal et régler les affaires entre les deux compagnies. Il passa tout l'été au Fort Douglas. Pendant ce temps, il étudia les besoins du pays, conclut un traité avec les Indiens et repartit pour le Canada plus décidé que jamais à faire de nouvelles instances auprès de l'évêque de Québec pour avoir des missionnaires dès l'année suivante à la Rivière-Rouge:

Avant son départ, il suggéra aux colons catholiques l'idée de dresser une requête en forme pour demander des prêtres à Mgr Plessis, et se chargea lui-même de la lui présenter aussitôt qu'il serait rendu en Canada. Voici cette requête avec les noms des principaux signataires:

REQUÊTE—1817

A Monseigneur l'Evêque de Québec.

" Les soussignés habitants de la " Rivière-Rouge exposent très humblement qu'il y a une population " chrétienne établie dans ce pays, " et qui se propose d'y faire leur " demeure; que cette population " composée en partie de Canadiens " qui ayant été autrefois engagés " au service des traiteurs et ayant " achevé le terme de leurs engagements sont connus sous le nom " de Canadiens libres, et en partie " de nouveaux colons qui sont natifs des différents pays d'Europe.

" Que les Canadiens, depuis leur " résidence ici, ont toujours été sans " aucune instruction religieuse, " sans aucun pasteur pour les diriger au bien par ses conseils ou " leur administrer les secours salutaires de l'église.

" Que les enfants des chrétiens " qui sont natifs de ce pays, et qui " sont vulgairement connus sous le " nom de Métis ou Bois-Brulés ne " montent qu'à trois ou quatre " cents hommes dans une étendue " de plusieurs cents lieues.

" Que ces Métis sont presque tous " bien disposés et d'un caractère " doux et paisible, et n'auraient pas " eu part dans les malheureux événements qui ont eu lieu l'année " dernière s'il n'y avaient pas été " poussés par leurs supérieurs, " mais qu'ayant été informés par " des personnes mal disposées qu'ils " étaient les maîtres du sol, que " c'étaient de leur devoir de chasser les gens qu'on nomme ordinairement les *Anglais* et ayant " reçu des promesses d'être soutenus et récompensés, ils ont cru " qu'en les chassant du pays ils " feraient un acte glorieux et méritoire.

" Que pour prouver qu'il n'existe " parmi les métis aucune inimitié " contre les blancs il suffirait de " considérer qu'ils ont été presque " toujours engagés au service des " blancs, et que ceux qui sont " connus ordinairement sous le " nom d'anglais sont les seuls qui " ont essuyé des mauvais traitements de leurs mains.

" Que presque toute la population " chrétienne; tant Canadiens libres " que nouveaux colons, sont de la " religion catholique romaine. Que " tout est à présent tranquille ici, et " que les soussignés croient fermement qu'avec le ministère d'un " prêtre catholique rien ne leur " pour rendre cette tranquillité durable et parfaite et pour conserver, à l'avenir, le bonheur du " pays.

" A ces causes les soussignés vous " supplient au nom de leurs espérances d'une vie à venir de vouloir leur accorder le secours d'un " prêtre de leur sainte religion, secours que leur conduite aura mérité si elle est regardée comme " irréprochable, et qui ne leur sera " que plus nécessaire si elle est regardée comme fautive.

(Signé). J.-Bte. Marcellais, Louis Nolin, Pierre Chrysologue Pambrun, Augustin Cadotte, François Eno dit Delorme, Jaques Hamelin (père), Augus McDonelle, Charles Bousquet, Jacques Hamelin (fils), Bte Hamelin, Louis Nolin, Augustin Poirier dit Desloges, Michel Monnet dit Bellehumeur, Louis L'Epicier dit Savois, Charles Boucher, Justin Latmer, Pierre Brussel, Jean Rocher, Jacques Bain, Pierre Souci, Louis Blondeau, Fraser Joseph Ducharmes, Joseph Bellegarde.

A Continuer.

MORT DE POUND-MAKER.

Une dépêche reçue de Gleichen, en date du 5 courant, nous annonce que le célèbre Chef Pound-Maker est mort subitement dans l'après midi du 4 courant, au camp de Pied-de-Corbeau (*Crowfoot*), chez qui il était en visite depuis trois mois. Depuis sa mise en liberté Pound-Maker n'était resté que peu de jours avec sa tribu laquelle se trouve dans les environs de Battleford.

PERSONNEL.

—M. Joseph Turenne, de cette ville, et les MM. Turenne, de Saint-Pierre, ont actuellement la visite de leur mère et de deux de leurs sœurs, Madame Turenne et Madame Lemieux de Saint-Paul, l'Ermite, Qué., et Madame Laporte, de Montréal.

MM. Roger Marion, Thos Spence Eugène Paradis, J. H. Pillet, B. Lloyd, Alfred Lévêque et M. Gélinas sont partis avec les agents des Sauvages pour aller payer l'indemmité aux Sauvages des différents traités.

L'hon. Juge Alphonse Ouimet président de la commission pour examiner les réclamations pour dommages soufferts pendant la dernière insurrection, est parti pour Montréal lundi soir.

La commission a examiné en tout près de 800 réclamations et il en reste encore.

Melle Massé, ci-devant de Saint-Boniface, et actuellement institutrice au Fort-Ellice, est partie lundi pour la province de Québec où elle doit passer ses vacances.

M. le Dr Lambert est parti lundi soir pour aller vacciner les Sauvages du lac et de la rivière La Pluie.

Melle Malvina Prince, de Lorette, est partie lundi soir pour un voyage de quelques semaines en province de Québec.

M. F. X. Amyot, de Joliette, MM. Edouard et Eugène Amyot et Madame Isaïe Perrault, de Saint-Paul, Qué., frères et sœur de Madame J. B. Lapointe, de Sainte-Anne, Man., sont partis lundi pour la province de Québec après une promenade d'une quinzaine de jours dans leur famille.

Mardi soir, M. Carupel, curé de Crookston et M. Fortier, curé de la Petite-Chute, Minn., sont arrives à Saint-Boniface et ils en sont repartis ce matin. Ces Messieurs sont venus à Manitoba comme dans un pays froid; ils ont dû se convaincre que nous n'étions pas sur les bords de la mer glaciale.

Le Rév. Père Drummond, S. J., est à prêcher la retraite du Jubilé à l'église de l'Immaculée Conception, à Winnipeg.

Le Rév. Père Lecomte, O. M. I., est à prêcher la retraite jubilaire à Saint-Joseph. Les exercices doivent se terminer demain.

Le Rév. Père Hudon, supérieur général des RR. PP. Jésuites, est arrivé en cette ville mardi dernier.

Samedi dernier, M. l'abbé Bernier, vicaire à Saint-Ours, Qué., en compagnie de M. L. E. Carufel, directeur du *Colonisateur Canadien*, de Montréal, sont passés à Saint-Boniface en route pour l'Ouest. Ces Messieurs sont revenus hier soir d'une tournée d'inspection de terrains jusqu'à Whitewood; ils sont enchantés du pays.

CHOSES ET AUTRES.

—Une dépêche de New-York, en date du 2 courant dit en parlant du brave Gabriel Dumont:—

Il est le point de mire de tous les regards dans la fameuse troupe de Buffalo Bill, en tournée actuellement à Staten Island.

La représentatian s'ouvre par une parade de six compagnies de sauvages représentant les differentes tribus guerrières, sous la présidence de Buffalo Bill. Chacune d'elles à son chef, Quand la parade en est arrivée à la moitié, le metteur en scène annonce à haute voix, de manière à être entendu sur tout le terrain (une vingtaine d'arpents) occupé par la troupe, qu'il a l'honneur de présenter au public le lieutenant de Riel dans l'insurrection du Nord-Ouest, " un homme, dit-il, habile et courageux, qui s'est enrôlé dans ce qu'il croyait, comme beaucoup d'autres, une cause juste."

Le drapeau rouge est aussitôt hissé comme signal et de l'extrémité opposée du terrain on voit arriver au galop de son cheval la figure martiale de Gabriel Dumont, monté sur une pony sauvage. Son apparition est saluée par les acclamations de vingt mille spectateurs présents.

Comme c'est là toute la part prise à la représentation par Gabriel Dumont, il est évident que son nom est destiné à faire une réclame à la troupe de Buffalo Bill.

Gabriel Dumont a été approché par un reporter à qui il a donné une cordiale poignée de main. Il était à ce moment à fumer du tabac canadien dans une pipe de plâtre. Il est d'avis que sir John Macdonald est le plus grand homme des temps modernes.

Gabriel Dumont porte le costume de chasse métis: sa barbe est grisonnante. Il voudrait se revoir sur les bords de la Saskatchewan.

—Voici le tableau comparatif des recettes encaissées par la douane pour les exercices 1885 et 1886.

	1885 86.	1884 85.
Juillet	$804,569 10	$857,586 13
Août	628,777 15	763,662 56
Septembre	550,569 67	642,881 90
Octobre	573,246 72	557,898 68
Novembre	462,358 27	566,111 24
Décembre	496,·56 15	302,064 73
Janvier	497,735 17	552,804 75
Février	146,447 04	662,302 10
Mars	1,161,251 69	400,858 33
Avril	357,758 74	475,237 54
Mai	542,944 98	603,307 26
Juin	630,234 61	471,684 67
	$7,352,989 29	$6,856,186 99

—Le Rév. M. Narcisse Beaubien, curé de Saint-Pierre, Rivière du Sud, Qué., est décédé le 27 du mois dernier.

—Dun Wiman et Cie de New-York rapportent que le nombre des faillites au Canada pendant le premier semestre de 1886 s'est chiffré par 699 avec un passif de $5,500,000, contre 690 pendant le semestre correspondant de 1885 avec un passif de $5,166,000. Le nombre des faillites à été ainsi à peu près le même, mais en 1886 le passif s'est accru de $400,000.

Aux Etats-Unis les faillites pendant le premier semestre de 1886 se sont chiffrées par 5,156 avec un passif de $50,000,000; pendant le semestre correspondant de 1885 il avait été de 6,604 avec un passif de près de $75,000,000. La diminution est d'autant plus surprenante que les affaires ont eu à souffrir des grèves qui ont sévi dans le pays pendant ces derniers mois.

—Une dépêche spéciale au *Globe* de Toronto annonce que M. Hector Fabre aurait été fait chevalier de l'Ordre de St. Michel et St. George. M. Selwyn, directeur du département des travaux géologiques du Canada aurait aussi été fait chevalier en même temps. Ces nominations, dit la dépêche, ont été faites vu les services rendus par ces deux messieurs à l'occasion de l'exposition coloniale.

—Le *Moniteur de Rome* et plusieurs autres organes de Vatican se déclarent favorables à l'établissement du *Home Rule* en Irlande.

—M. Auguste Achintre, homme de lettres français qui habitait le Canada depuis plus de vingt ans, vient de mourir à Montréal, à l'âge de 62 ans.

—Les élections générales qui viennent de se terminer dans l'Ile du Prince-Edouard ont été favorables aux conservateurs qui restent ainsi au pouvoir. La division dans la législature sera là peu près la même, 18 conservateurs et 12 libéraux.

NAISSANCES

A Winnipeg, le 4 juillet courant, la Dame de M. J. W. Lachambre, de Saint-Boniface, un fils.

A Saint-Charles, le 4 courant, Madame C. Geo. Caron, une fille.

En cette ville, le 2 juillet courant, Madame David Joyal, un fils.

MARIAGES.

A Saint-Anne, le 29 juin dernier, par M. le curé Giroux, M. Frédéric Benoit à Melle Virginie Perrault-Morin.

DECES.

En cette ville, le 1er juillet courant, à l'âge de 10 mois, Moïse-Gustave-Roch, enfant de M. Moïse Ménard.

Chronique Locale.

—Les cours de justice sont en vacances.

—Le cirque de Cole sera à Winnipeg samedi le 31 courant.

—Le convoi de l'est qui devait arriver à 9.00 hrs ce matin est 12 hrs en retard.

—C'est mercredi prochain, le 14 courant, qu'aura lieu aux bâtisses de la Législature l'assemblée pour organiser une association laitière.

—M. Gédéon Bourdeau a fait placer un magnifique monument sur la tombe de sa défunte mère. C'est un embellissement de plus pour notre cimetière.

—Nous rappelons aux intéressés que la vente des lots de la ville de Saint-Boniface et de la municipalité de Taché, pour arrérages de taxes, aura lieu le 19 courant.

—Pendant la semaine dernière, d'après l'agence d'émigration de la Puissance à Winnipeg, il est arrivé 256 émigrants, comme suit: hommes 121; femmes 62, enfants 73.

—Voyez dans une autre colonne la demande de soumissions que fait le Bureau d'Agriculture pour travaux et améliorations sur les terrains de l'Exposition, en cette ville.

—Il ne faut pas oublier que l'heure du départ et de l'arrivée des malles en cette ville est changée:—le matin le courrier part à 8.30 hrs et revient à 10 heures; il part, l'après-midi, à 16.30 hrs et revient à 18.50 hrs.

—Une excursion de Winnipeg à Toronto a été organisée par la Cie du Pacifique. Le convoi des excursionnistes laissera Winnipeg demain soir à 17.50 heures. Le prix des billets, aller et retour, est de $50.00, et ils seront bons jusqu'au 30 juillet inclusivement.

—Jusqu'à ces jours derniers il n'y avait pas de convoi qui laissait Winnipeg le samedi pour l'Est viâ le Pacifique; depuis l'ouverture de la ligne jusqu'à Vancouver, un convoi partira tous les jours, le jeudi excepté, et comme par le passé il n'y en aura pas qui arrivera de l'est le mercredi matin.

—Il y a un réglement municipal qui pourvoit à ce qu'il n'y ait pas d'animaux errants dans la ville, et pourtant il ne se passe pas de nuit surtout, que les vaches, chevaux, etc., ne soient laissés libres et n'endommagent la propriété:—dans la nuit de lundi, par exemple, des chevaux se sont introduits dans le jardin de M. Alfred Lévêque et l'ont complètement dévasté.

—L'extrémité est du pont Saint-Boniface est en bien mauvais état, et il semble que la Cie des Ponts de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine devrait être forcée par le conseil de remédier, au moins autant que possible, aux inconvénients qu'à fait naître la pose de la voie ferrée. Il ne se passe par un jour qu'on ne se plaigne, et on a raison, car en moins de deux mois les roues et essieux de quatre ou cinq voitures ont été brisés.

—La célébration de la fête de la confédération chez nos voisins de Winnipeg a été splendide. Trois jours de réjouissances ce n'était pas trop, puisque l'on a eu le plus complet succès. Parties de *Base-Ball* de *Lacrosse*, feux d'artifice, courses au trot, courses en chaloupe, rien ne manquaient au programme, Les courses en chaloupe ont surtout attiré beaucoup de monde et l'événement le plus marquant a été sans contredit la course entre Gaudaur et Teemer. Le premier l'a emporté facilement d'après ce qu'on a pu juger.

Nouvelles d'Ontario.

Portage-du-Rat.

30 juin.—Jeudi dernier, 24 juin, c'était triple fête au Portage-du-Rat. D'abord la Société de Tempérance vénérait en Saint-Jean-Baptiste son patron; puis les Canadiens-Français, fidèles aux vieilles traditions de la patrie, saluaient avec bonheur le retour de leur fête nationale; puis enfin tous les catholiques indistinctement célébraient la fête patronale de leur digne pasteur, le Rév. Père Jean Baptiste Beaudin, O. M. I.

Le matin, il y eut messe solennelle en musique; le R. P. Beaudin officiait, et le Rév. P. Lory, S J., Recteur du Collège de St Boniface prêcha en anglais et en français Le soir, les petits élèves de l'école catholique donnèrent, en l'honneur de leur bien-aimé curé, un charmant concert sous le patronage de la Société de Tempérance. Ils lui présentèrent d'abord une adresse de félicitation accompagnée d'un joli bouquet, dont la fleur la plus odoriférante était sans doute un rouleau de billets de banque d'un montant considérable. Ensuite des chœurs, des dialogues, de petits drames, et une charmante opérette se succédèrent avec entrain à la grande satisfaction de l'auditoire privilégié qui avait pu trouver place sous l'étroite enceinte de l'école. Les Dames Michaud et McKinnon, qui s'étaient imposé la tâche ardue de préparer cette soirée, ont droit à nos plus chaleureuses félicitations, pour la perfection avec laquelle les acteurs et actrices et les musiciens ont rempli leur rôle.

Les catholiques du Portage-du Rat qui ne composent que le tiers de la population, se sont acquis un rang honorable au milieu de leurs concitoyens protestants. Grâce au zèle infatigable de leur dévoué curé, bien secondé d'ailleurs par la bonne volonté et l'énergie de ses paroissiens, la religion catholique s'affirme ici surtout par ses institutions. Il n'y a pas encore quatre ans le Portage-du-Rat ne comptait pour presque rien au point de vue catholique; et aujourd'hui on y voit se dresser sur le point culminant du village une jolie petite église qui sert à la fois de presbytère, et destinée à servir plus tard de couvent. Il y a encore une bonne école où se réunissent tous les jours plus de cinquante enfants, et un magnifique cimetière situé dans une belle vallée de sable derrière un pic sauvage, et que les paroissiens euxmêmes ont défriché de leurs propres mains. Si à tous ces avantages spirituels vous ajoutez celui de posséder le plus beau site qui puisse se rencontrer peut-être dans tout Ontario, vous comprendrez que les catholiques du Portage-du-Rat n'ont rien à envier aux vieilles paroisses de la province.

UN VISITEUR.

Chronique de la Province.

Lorette

5 juillet —Le 30 juin dernier, notre paroisse avait l'insigne honneur de recevoir la visite de notre bien-aimé Archevêque qui venait administrer la confirmation ; 36 enfants ont eu le bonheur de recevoir ce sacrement.

—La Saint-Jean-Baptiste a été célébrée ici cette année avec plus de pompe que jamais. Mgr l'Archevêque était présent ainsi que plusieurs membres du clergé, et plusieurs citoyens notables de Saint-Boniface, entr'autres l'hon. Sénateur Girard, l'hon. M. Royal et M. T. A. Bernier, maire.

Dans la matinée, il eut messe solennelle. La quête fut faite par Monsieur et Madame Napoléon Prince, M. Edouard Landry et Melle Elise McDougall.

Des discours furent prononcés par les hons. MM. Girard et Royal et M. T. A. Bernier.

Le pique-nique organisé pour la circonstance et dont le profit était exclusivement pour l'église a été un succès. Aussi, les paroissiens de Lorette sentent le besoin d'exprimer leur gratitude et leurs remerciements à tous ceux qui de Saint-Boniface, de Saint-Anne ou d'ailleurs, ont contribué si largement à assurer le succès de la fête et à en rehausser l'éclat par leur présence.

Saint-Charles.

4 juillet—La nouvelle beurrerie de MM Caron sera en opération dans le cours de la semaine prochaine. M. A. Hébert, ci-devant de Saint-Edouard, P. Q., aura la direction de cette nouvelle manufacture. La renommée de M. Hébert comme manufacturier de beurre est si bien établie que nous pouvons prédire d'avance un plein succès aux MM. Caron.

M. Barré qui était en visite chez MM. Caron vendredi à généreusement offert ses services pour mettre la nouvelle manufacture en opération, inutile de dire que son offre a été acceptée avec empressement.

M. Barré devra venir prochainement ici pour donner une lecture sur les meilleures méthodes pour faire le beurre et le fromage.

Saint-François-Xavier.

29 juin—L'on ne saurait croire jusqu'à quel point conduit le bon exemple. Dernièrement, M. Gagnon ornait sa propriété d'une belle maison. Quelques jours après les échos des forêts qui longent l'Assiniboine nous annonçaient que M. Daignault se bâtissait aussi une jolie résidence qui est aujourd'hui presqu'achevée. Aujourd'hui c'est le tour de M. Robidoux qui se bâtit sur un emplacement qu'il a acquis dernièrement près de l'église. De cette manière notre jeune paroisse changera vite de face.

—Les amateurs de l'industrie laitière feraient bien de venir voir quels progrès l'on a fait ici depuis deux ans. Tous les cultivateurs qui en ont la facilité, portent d'un commun accord vendent leur lait à la beurrerie qui est maintenant sous la sage direction de MM. Peterson et Perras. Nous félicitons ces Messieurs de l'entrain qu'ils mettent à encourager ainsi l'industrie.

—Les récoltes ont une assez bonne apparence malgré la sècheresse que nous avons eu depuis ce printemps. S'il ne pleut pas avant peu le foin sera certainement rare.

—Hier matin, notre digne curé, le Rév. M. Kavanagh partait pour les Iles de Bois où il est allé pour les exercises du jubilé. Il ne sera de retour que mardi prochain.

Sainte-Anne des Chènes.

23 juin.—Depuis deux jours nous rivalisons de zèle à dépouiller la forêt de ses sapins, de ses épinettes etc. pour en orner notre église et une certaine partie du chemin venant de St. Boniface, c'est que nous attendons la visite de sa grandeur Monseigneur l'archevêque, vraiment nos préparatifs sont bien pauvres, il est vrai que nous avons une demi-journée de moins que nous nous attendions d'avoir pour orner le chemin qu'il parcourera. Quelques heures de plus, et les dernières heures toujours si précieuses auraient peut-être vu surgir une bonne idée, que nous aurions pu mettre à exécution et nous aurions eu un plus grand nombre des heureux ouvriers de la onzième heure. Je vous entends me dire, consolez-vous, Monseigneur aime à voir ces témoignages d'amour et de respect, mais je vous assure qu'il est loin de tenir à ces démonstrations, nous le savons mais nous regrettons tout de même car s'il permet ces démonstrations pourquoi ne pas faire quelque chose qui s'affirme ? Il n'y a rien comme des sentiments se traduisant par des actions, toutefois nous aurous accasion de nous reprendre car l'âge et la vigeur de Sa Grandeur, la nécessité de sa présence dans l'archidiocèse nous assurent qu'il nous sera conservé pour bien des années. Il est six heures, la foule encombre les alantours de l'église attendant axieusement l'arrivée de Sa Grandeur, un grand nombre de paroissiens satisferont plus tôt leur anxiété de le revoir, ils sont à plusieurs milles de l'église attendant son arrivée pour lui faire escorte. Tiens la cloche se fait entendre et ses volées joyeuses nous avertissent que notre attente va être satisfaite : il s'avance souriant et bénissant, je vous quitte et vais prendre part aux réjouissances vous souhaitant avec moi, je ne veux rien perdre de la fête et vous en donnerai les détails.

23 juin.—Mon cher je reviens à vous. Samedi soir, nous avons été recevoir Sa Grandeur et du presbytère l'avons accompagnée à l'église où il y eut salut et bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement. Dimanche matin à 8 hrs a.m. eut lieu la confirmation de cinquante-cinq enfants précédée d'une messe dite par Sa Grandeur. L'allocution qui précéda la confirmation fut des plus touchantes. Le croirez-vous ces cérémonies avec ce qu'elle ont de solennel produisent sur moi un pénible effet, je me reporte en arrière. Que l'on comprend peu dans le bas âge la grandeur des sacrements, je me demande si je me rendais compte de ma foi et j'en suis à douter.

Avant la grande messe nous allâmes en procession jusqu'au presbytère, nous reçûmes la bénédiction de l'Archevêque et nous nous rendimes à l'église à sa suite. J'avais oublié de vous dire que le Révérend Père Maisonneuve accompagne Monseigneur. Les Révérendes Sœurs Hamel, Sœur Marie Davier, Sœur McDougall, Sœur Desautels et Sœur Lanctot ont profité de la circonstance pour faire visite aux Révérendes Sœurs du couvent de Sainte-Anne. La messe fut célébrée par notre curé, et les Révérendes Sœurs aidées de quelques personnes de la paroisse firent les frais du chant qui ne laissa rien à désirer. Le sermon fut donné par Monseigneur. Le Mystère de la Sainte Trinité en fut le sujet.

Apprès l'office une courte adresse fut présentée à Sa Grandeur au nom des paroissiens, cette adresse se résumait au langage des enfants qui devant le père qu'ils aiment tendrement et dont ils sont plus tendrement aimés n'ont pour exprimer leur affection que leurs regards impressionnés et ces seuls mots, Oh ! nous vous aimons car nous savons que notre bonheur est l'objet de votre vie. Monseigneur répondit en termes émus et avec cette tendresse qui coule de source et que sa parole sait si bien exprimer.

Dans l'après-midi il y eut vêpres et instruction sur le sacrement de baptême donné par Sa Grandeur, puis bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement.

Lundi matin examen au couvent de Ste. Anne. La salle est encombrée, nous étouffons de chaleur mais l'intérêt nous retient à nos places. Sa Grandeur a daigné assister à cet examen et lui donne le cachet d'une réunion de famille. Le Révérend Père Maisonneuve et le Révérend M. Giroux occupent les siéges à côté de Sa Grandeur. Vous savez sans doute que depuis trois ans nous avons le bonheur d'avoir au milieu de nous les Révérendes Sœurs de la Charité. La direction de l'école Sainte-Anne Ouest leur est confiée. Cette école comptait au printemps de 83 près de 80 enfants inscrits sur le régistre et voici qu'à l'automne de la même année à l'entrée des sœurs dans cette école le nombre des enfants inscrits monta à près de 140, et ce qui mieux est l'assistance moyenne pour l'année doubla celle de l'annee précédente. Vous pouvez juger par là si les contribuables savent apprécier l'éducation donnée par les Révérendes Sœurs, le goût de l'école donnée aux enfants par leurs institutrices ne contribue pas peu à rendre l'assistance plus régulière. Notre couvent est présentement sous la direction de Révérende Sœur O'Brien, les Révérendes sœurs qui l'assistent dans la rude tâche de l'enseignement sont les RR. Sœur Lagarde, Sœur Brouillet, et Sœur Brabant. Revenons à l'examen, les petits garçons ouvrirent la séance par la chanson " O Canada mon pays mes amours " et se firent si bien entendre qu'ils firent miracle, Monseigneur le leur avoua ; puis les petites filles chantèrent et ne furent pas moins heureuses ; ensuite vint un dialogue ; les enfants de Sainte-Anne sont très-sérieux puisque l'entretien fut " Les quatres saisons de l'année comparées aux quatre âges de la vie, quelques petites espiégles trouveront cependant le tour d'exciter le rire et d'enlever les applaudissements de l'auditoire par leurs saillies originales et joyeuses à l'adresse de leurs compagnes plus sages. Les rôles de ce dialogue étaient remplis par Delles Julie Pariseau, Mérilda Bélanger, Emma Taillon, Joséphine Desautels, Sinéville Bélanger, Justine Vandale, Philomême Bérard, R. A. Laurin, Julie Laurin, Sophie Curtaz, Parmilia Parent, Emma St. Onge, Gratia Lanctôt, Marceline Ramsay, Martha Finnagan, Mary Keating, Mélanie Gagnier, Rosina Richer, Anna Falcon et Adèle Pierson. Tout fut parfait de bon ton et de naturel dans l'exécution des rôles dévolus à chacune. Nous eûmes le plaisir d'entendre le rêve de l'enfant raconté à ses petites compagnes par Delle E. Taillon. C'est une délicieuse poésie le voyage au ciel d'un petit enfant ayant son bon ange pour cicerone. Notre petit voyageur en rêve trouva le ciel si beau qu'il voulut y fixer son séjour, mais il lui fallait sa mère et il était descendu la chercher ; il en était à son réveil, et tous les jours qui suivirent à répéter à sa mère, quand partirons-nous ? allons maman, c'est si beau, il fait si bon là haut. Les Révérendes sœurs avaient su préparer un dialogue entre les plus petites écolières à qui le rêve venait d'être raconté les unes blamant l'idée qu'avait eu le petit enfant de ne pas rester au ciel, les autres approuvant l'idée du petit Ernest d'être venu chercher sa mère, rien de plus frais, de plus charmant que ce petit dialogue dans lequel l'amour maternel était aux prises avec le légitime égoisme de la possession du ciel. Les enfants qui prirent part au dialogue sont Delles Florestine Bélanger, Maria Lanctôt, Félicie Parent, Annie Finnagan, Julie Finnagan, Marie Savoie, Lucie Nault, Eléonore Nault, Cordélia Casavant, Clara Desautels, Marie Pare, Bélona Généreux et Emma Vandale. Ces petites pièces et maints chants venaient faire diversion avec la distribution des prix. Le Palmare fut lu par Delle Justine Vandale.

Sa Grandeur parut fort s'intéresser à la séance il semblait se complaire à la mise un scène de ces enfants qui étaient tout à fait à l'aise devant lui, il ne leur ménagea pas ses réflexions aimables qui semblent ne lui coûter aucun travail de réflexion tant elles sont soudaines, ce qui ne contribuait pas peu au succès de la séance. Delle Sinéville Bélanger présenta l'adresse de circonstance. La première partie était Bienvenue à Sa Grandeur et remerciement pour l'interêt qu'il porte au couvent de Saint-Anne ; puis remerciement à notre curé le Révérend M. Giroux qui prend tant de part au succès de cette maison à tel point que disait la jeune écolière " notre intérêt semble être le vôtre." Le zèle de notre curé l'est parfaitement comme vous ne doutez pas qu'au point de vue spirituel il s'intéresse vivement au succès de cette école, mais il n'a pas plus ménagé ses deniers, la construction du couvent est presqu'exclusivement son œuvre. La troisième partie de l'adresse était un témoignage de reconnaissance aux Révérendes Sœurs pour la sollicitude et le dévouement déployés pour l'éducation et l'avancement des enfants. Puis un témoignage de reconnaissance aux parents pour les sacrifices qu'ils s'imposent pour leur procurer l'éducation enfin remerciement aux personnes qui par leur présence à cette séance ont bien voulu encourager leurs efforts.

Monseigneur répondit félicitant les enfants sur le profit qu'ils avaient su tirer des leçons de leurs institutrices, sur leur bonne tenue, leur bonne manière, sur l'aisance avec laquelle ils avaient su s'acquitter de leur rôle. Je n'ai pas été présent dit-il, à l'examen sur les matières étudiées pendant l'année, mais votre curé m'en a fait un rapport flatteur, d'ailleurs je n'avais pas besoin de ce rapport, j'ai pu juger de votre belle écriture et de votre manière d'écrire le français par les lettres que vous m'avez adressées dans le cours de l'année. Vous avez au sujet de votre curé exprimé des sentiments qui sont aussi les miens, j'ai pu apprécier son zèle et son dévouement pour tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu dès les premières fois que j'eus le plaisir de le rencontrer ; ne pouvant venir souvent j'ai la certitude que rien ne sera omis de ce qui pourra être fait pour votre bonheur. Merci de l'expression de votre reconnaissance pour vos Révérendes Institutrices, oui, il faut du dévouement pour enseigner, c'est une tâche difficile et pénible que celle de l'enseignement. Vous êtes tous de bons petits enfants, mais vous savez et vos mères avoueront, malgré toute l'affection qu'elles ont pour vous, que cinq ou six enfants dans une maison sont suffisants pour donner du trouble et exercer la patience. Je suis heureux des paroles que vous dicte votre pitié filiale à l'égard de vos parents pour les sacrifices qu'ils s'imposent pour votre éducation. Le dévouement des sœurs, les services qu'elles rendent à la société sont universellement reconnus, elles sont les anges de la terre, mais il leur faut pourvoir à leur nourriture, à leur vêtement, à l'entretien de leur maison (ici votre école) et pour se procurer ce nécessaire une grande réputation de dévouement, d'abnégation et de toute vertus n'est pas suffisante, il faut autre chose, et bien que les Révérendes Sœurs malgré l'expérience, l'habileté, le dévouement qu'elles apportent à l'enseignement donnent leur services à des prix au-dessous de ce qui est payé aux instituteurs laïques, cependant cette rémunération sans laquelle les sœurs ne pourraient se maintenir nécessite des sacrifices de la part de vos bons parents. Sa Grandeur adressa encore quelques mots d'encouragement aux enfants, les félicita sur le succès de leur séance et l'assistance se dispersa.

Mardi, Mgr est allé visiter la paroisse de Saint-Joachim, situé partie dans la municipalité de Sainte-Anne et partie dans la municipalité de LaBroquerie. Plusieurs personnes de Sainte-Anne l'ont accompagné. Le soleil était brûlant, mais une légère brise venant du nord en tempérait l'ardeur, les chemins étaient magnifiques, vraiment vous aimeriez à faire le trajet de Sainte-Anne à LaBroquerie, cela ressemble un peu à notre belle province de Québec. Le chemin est en grande partie ombragé d'arbres. La vue ne se perd pas dans une plaine s'étendant presque à l'infini et semblant se confondre au loin dans le firmament, non, ce sont ici et là de petits vallons de petites îles d'arbres verdoyants et souvent tout auprès des résidences des cultivateurs, de temps à autre la rivière Seine nous apparait encaissée dans ses jolies côtes bordées d'arbres ; les champs n'ont pas l'aspect riant que l'on désirerait et l'abondante moisson espérée sera probablement une déception à moins qu'il ne pleuve.

La journée semblait choisie, le taon cet hôte incommode de nos voisins paraissait avoir compris que sa présence eut été de trop, à peine si quelqu'un de l'espèce est venu faire l'officieux autour de nos bêtes et pourtant ils sont arrivés en grand nombre passer la belle saison d'été dans cet agréable campagne.

Une partie des paroissiens de Saint-Joachim, les uns à cheval, d'autres en voiture s'étaient rendus à près de sept milles de l'église pour faire escorte à Sa Grandeur ; depuis l'école de Sainte-Anne Est, distance de cinq milles de l'église, le parcours du chemin qui n'est pas bordé d'arbres était balisé pour la circonstance. Vraiment les paroissiens de Sainte-Anne peuvent être jaloux des succès de leurs voisins pour la manière dont ils ont su orner le chemin, loin de moi la pensée de vouloir qu'ils fissent moins, mais je regrette que nous n'ayons pas eu les heureuses idées qu'ils ont eu dans l'organisation de leurs préparatifs. Deux arches magnifiques se dressaient sur le parcours du chemin, la première en face des propriétés de MM. T. Rocan et N. Pelletier, sur les confins des municipalités de LaBroquerie et Sainte-Anne portant cette inscription : " LaBroquerie nom cher au cœur de Notre bien-aimé Pasteur." La cloche se fait entendre et nous apercevons au milieu de son ornementation de verdure l'église de LaBroquerie, magnifiquement située sur un côteau élevé. En quelques minutes nous étions arrivés, cette fois les premiers furent les premiers, car les derniers qui voulurent entrer durent rester au dehors, l'église étant insuffisante à contenir tout le monde. Il y eut messe solennelle chantée par le Révd. M. Giroux qui dessert la paroisse de St. Joachim. La partie musicale fut magnifique, M. Salé touchait l'harmonium, M. le Dr. F.-X. Demers, de Sainte-Anne. M. H. Granger et M. J. Bleau, firent les frais du chant. Après la messe, Mgr administra la confirmation à seize personnes. La cérémonie terminée, M. Alfred Taillefer présenta une adresse à Sa Grandeur au nom des paroissiens de LaBroquerie. Mgr était d'autant plus ému quand il répondit que l'on avait profité du nom de LaBroquerie pour mêler à cette fête de famille le souvenir de la bien-aimée mère de Sa Grandeur et de cet oncle chéri véritable type de dévouement, d'abnégation et d'amour fraternel, curieuse coincidence à pareille date il y a quarante-deux ans Sa Grandeur alors diacre, faisait ses adieux à cette mère et cet oncle bien-aimés au manoir de LaBroquerie de Boucherville et entreprenait son premier voyage à la Rivière Rouge.

Monseigneur retourné au presbytère voulut faire la connaissance des paroissiens et les fit inviter à le venir voir, c'était la première fois que Sa Grandeur visitait La Broquerie. Tous s'en retournèrent le visage souriant et la joie dans le cœur.

Monseigneur s'est enquis de l'école de La Broquerie du nombre des enfants qui fréquentent l'école et de leur assiduité ; Vingt enfants sont inscrits sur le journal. Les Dames de La Broquerie s'étaient entendues pour mettre ordre à tout dans le presbytère inhabité, et pourvoir la table pour le diner de Sa Grandeur.

A 2.00 hrs P.M. nous reprenions le chemin de Sainte-Anne. Sa Grandeur ne voulut point passer les écoles de Sainte-Anne Est et Sainte-Anne Centre sans s'arrêter pour bénir les enfants. Une adresse lui fut présentée à l'école de Sainte-Anne Est par un petit enfant de neuf ans M. P. Houde, à l'école de Sainte-Anne Centre une adresse fut aussi présentée par Delle Delorme et une petite enfant de quatre ans Delle Rajotte eut aussi son petit bout de discours à l'adresee de Monseigneur qui se terminait par une bénédiction à Sa Grandeur ce qui lui valut la promesse d'une image de la part de Monseigneur. A cinq heures nous étions de retour à Ste-Anne après nous être promenés triomphalement toute la journée. Aujourd'hui nous sommes allés reconduire Sa Grandeur et recevoir une dernière bénédiction.

Nous avons peu réussi à donner à ces quelques jours de fête l'éclat extérieur qui aurait convenu, mais la valeur de toute chose est relative à l'intention, l'obole du pauvre vaut la riche offrande du fortuné. Nous garderons un précieux souvenir de cette fête car nous avons la certitude que nos pauvres efforts pour recevoir notre bien-aimé Pasteur ne lui ont pas été insensibles puisqu'il a daigné reprocher à M. le curé d'avoir laissé faire trop de préparatifs.

Au revoir.

T......



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le 30 juillet 1886 pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes à partir du 1er octobre prochain.

Brandon et Deux Rivières, deux fois par semaines, distance calculée 33½ milles.

Broadview et Station du Chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée ¼ de mille.

Burnside et Station du Chemin de fer, deux fois par semaine, distance calculée 5½ milles.

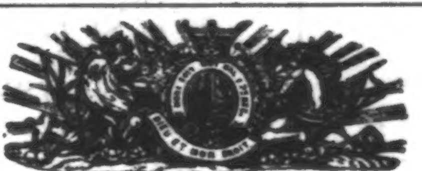
Qu'Appelle et Station de Qu'Appelle, six fois par semaine, distance calculée 18 milles.

Station de Qu'Appelle et Station du Chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée ¼ de mille.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues aux bureaux de poste à l'extrémité de ces routes respectives.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 18 juin 1886.
3ins.1.7.86.





Bureau d'Education
DE MANITOBA.
SECTION CATHOLIQUE.

AVIS

L'examen des personnes qui désirent obtenir des diplômes leur permettant d'enseigner dans les écoles sous le contrôle de la Section Catholique du Bureau d'Education, se tiendra Mardi, 20ième jour de Juillet prochain, à 9 heures A.M., dans les salles de l'Hôtel de ville à Saint-Boniface. Le Surintendant recevra les demandes d'admissien à cet examen, jusqu'à Lundi le 19 Juillet prochain.

Les demandes devront être accompagnées de certificats.

Les commissaires d'école sont priés de se rappeler qu'ils ne peuvent engager que des instituteurs diplômés en cette province. Ainsi toutes les personnes qui, n'ayant pas de diplômes, désirent entrer dans l'enseignement, ou continuer d'enseigner, devront se présenter aux examens pour lesquels aucun honoraire n'est réclamé.

T. A. BERNIER,
Surintendant.

St. Boniface, 15 juin 1886.
P.S.—Veuillez annoncer et afficher.



AVIS.

ASSOCIATION LAITIÈRE DE MANITOBA

Avis est par les présentes donné, qu'en vertu des dispositions de l'acte concernant les laiteries de Manitoba, 1886, Section, trois, cinquante personnes ayant signé la déclaration à laquelle il est pourvu dans la section deux du dit acte, et ayant payé la somme d'une piastre chacune, à M. C. B. Keenleyside, de la Cité de Winnipeg, nommé par le Ministre de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, pour recevoir ces souscriptions, une assemblée pour organiser l'Association Laitière de Manitoba aura lieu aux Bâtisses de la Législature, à Winnipeg,

MERCREDI, LE 14 JUILLET 1886,

à une heure de l'aprèsmidi. Le dit C. B. Keenleyside sera présent aux dites bâtisses de midi à une heure de l'après-midi, le quatorzième jour de juillet susdit, pour recevoir les souscriptions des personnes qui désireront devenir membres de l'association. Les personnes qui ont déjà payé leur souscription, ou toute personne qui pourra dans la suite payer la dite souscription au dit C. B. Keenleyside, avant une heure du jour fixé pour l'assemblée, aura droit de voter pour élire dix directeurs et un auditeur pour l'association.

Par ordre du Ministre de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé.

ACTON BURROWS,
Sous-ministre.

Winnipeg, 24 Juin 1886.
3ins. 1. 7. 86.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES

Adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Digue et Chaussée, Baie St. Paul," seront reçues au département des Travaux Publics jusqu'à midi, Samedi, le 10 juillet 1886 pour la construction d'une Digue Chaussée à Baie la Saint-Paul.

Les plans et devis peuvent être vus à ce département.

Un chèque accepté pour la somme de $50.00 devra accompagner chaque soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de remplir le contrat après qu'il aura été consenti.

Des cautions pour la due exécution du contrat pourront être exigées par le gouvernement.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 28 Juin 1886.
2i 1,7,86

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

AVIS PUBLIC.

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Norbert, siégera en Cour de Révision pour entendre les plaintes qui pourront être portées contre le Rôle d'Evaluation de la dite Municipalité pour l'année courante, MARDI LE 20IÈME JOUR DE JUILLET courant à 10 heures de l'avant-midi à la Salle du Conseil chez J.-Bte Landry à Saint-Norbert.

Par ordre,
G. T. LANDRY,
Député Greffier.

Saint-Norbert 21 juin 1886.
2ins.23.6.86.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE.

AVIS

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne siégera en Cour de Révision, lundi, le treize (13) juillet prochain, à 1 heure p.m., à la salle des Réunions du Conseil à Sainte-Anne, pour entendre les plaintes qui pourraient être faites contre le Rôle d'Evaluation pour 1886.

Sainte-Anne, Manitoba, 12 juin 1886.
Par ordre du Conseil,
THÉOPHILE PARÉ,
Greffier.

AVIS. —VENTE DE TERRES pour arrerages de taxes, dans la Municipalite de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé, et daté le dix-septième jour de Juin A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrains ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dus sur les dits terrains, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et les frais ne soient auparavant payés, lundi, le deuxième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'hôtel-de-ville de St. Boniface, en la ville de St. Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour rencontrer les taxes et toutes les charges encourues, dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba de 1884 et ses amendements.

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Un-patented
Lot 106 St. Boniface, 70 acres	......	......	......	236 66	2 00	238 66	do
NE¼ & N½ of SE¼	1	10	4 E	10 98	2 00	12 98	do
SW¼	2	10	4 E	59 66	2 00	61 66	do
NW¼ 4 & N½ of NE¼	5	10	4 E	39 67	2 00	41 67	do
E½ of SW¼ & SE¼	6	10	4 E	19 16	2 00	21 16	do
N½ of NE¼ of 10 & SE¼	15	10	4 E	11 78	2 00	13 78	do
N½ of NW¼ of 10 22 & SW¼	27	10	4 E	46 29	2 00	48 29	do
NW¼ & N½ of SW¼	34	10	4 E	28 75	2 00	30 75	do
NE¼ & N½ of SE¼	34	10	4 E	9 58	2 00	11 58	do
Lot 64 St. Boniface, 33 acres	......	......	......	48 32	2 00	50 32	do
Lot 65 St. Boniface, 37 acres	......	......	......	54 91	2 00	56 91	do
Outer 2 miles lot 73, St. Boniface, 63 acres	......	......	......	205 43	2 00	207 43	do
Outer 2 miles lot 72, St. Boniface, 61 acres	......	......	......	199 03	2 00	201 03	do
Outer 2 miles lot 74, St. Boniface, 66 acres	......	......	......	259 08	2 00	261 08	do
Outer 2 miles lot 75, St. Boniface, 66 acres	......	......	......	242 95	2 00	244 95	do

Dated at Winnipeg this seventeenth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary Treasurer.
Eastern Judicial District Board.
Box 1293, Winnipeg, Manitoba.

(No. 139) 25–29

AVIS. — VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le seeau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quatrième jour de Juin A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Taché, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi, le dix-neuvième jour de Juillet prochain, à deux heures de l'après-midi de ce jour, dans l'Hôtel-de-Ville, en la ville Saint-Boniface, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Lot 24 & E 5 chs. of lot 23 Lorette, cont'g 172 ac.	......	......	......	17 57	2 00	19 57	Patented
East 6 chs. of lot 51, Lorette, cont'g 96 acres	......	......	......	16 05	2 00	18 05	do
Lot No. 38, Lorette, cont'g 191 acres	......	......	......	35 61	2 00	37 61	do
Lot No. 96, Lorette, cont'g 164 acres	......	......	......	34 39	2 00	36 39	do
Lot 5, settlement of Oak Island, cont'g 208 ac.	......	......	......	18 78	2 00	20 78	do
SW¼ & S½ of NW¼	10	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ 13 & W½ of SW¼	13	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	12	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ & N½ of SW¼	36	9	4 E	19 71	2 00	21 71	do
SW¼ & W½ of SE¼	15	9	4 E	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	2	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
NE¼ of 15 & S½ of SE¼	22	9	4 E	....	45 67	2 00	47 67	Patented
NE¼ of 12 & S½ of SE¼	13	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ of 7 & S½ of SE¼	18	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	14	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	13	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ of 21 & S½ of SW¼	28	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
W½ of W½ of 32 & E½ of SE¼	31	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of SE¼	14	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	21	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
E½ of SE¼	1	8	5 E	....	6 73	2 00	8 73	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & W½ of SE¼	35	8	5 E	....	45 67	2 00	47 67	do
L.Ss. 10, 15 in S. 36, T. 8, R. 5 E, L.Ss. 2, 7 & 10 and that part of L.S. 15 in S. 1, T. 9, R. 5 E, lying South of S. River, pt. L.S. 2 in S. 12 lying South of Seine River	......	8	5 E	....	24 06	4 00	28 06	do
NW¼ of 24 & S½ of SW¼	25	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
SE¼ & E½ of SW¼	31	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
N½ of NE¼ of 36 & NW¼	31	9	5 E	....	24 30	2 00	26 30	do
L.Ss. 2, 7, 10, 15 & W½ L.Ss. 1, 8, 9 & 16	23	9	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	3	8	4 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SW¼ of 30 & N½ of NW¼	19	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 16 & N½ of NW¼	9	9	4 E	16 17	19 55	2 00	37 72	do
NW¼ of 22 & S½ of SW¼	27	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
L.Ss 10 & 15 & W½ of L.Ss 9 & 16 & L.Ss 2 & 7 & W½ of L.Ss 1 & 8	14	9	4 E	....	27 86	4 00	31 86	do
SW¼ & L.Ss 2 & 12	6	9	4 E	34 91	15 87	2 00	52 78	do
SW¼ & S½ of SE¼	10	9	4 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ of 33 & E½ of SE¼	32	8	4 E	32 85	15 87	2 00	50 72	do
L.Ss 1, 2, 3, 7 & 8 in 2 & L.S 4	1	9	4 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ & W½ of SE¼	17	8	4 E	18 22	15 87	2 00	36 09	do
NE¼ of 7 & S½ of SE¼	18	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 9 & S½ of NW¼	9	9	4 E	....	19 55	2 00	21 55	Patented
NW¼ & N½ of NE¼	16	9	4 E	....	19 55	2 00	21 55	do
SW¼ & E½ of NW¼	21	9	4 E	22 90	19 55	2 00	44 45	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	4 E	28 58	21 31	2 00	51 89	do

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
SE¼ of 12 & N½ of NE¼	1	8	4 E	....	27 87	2 00	29 87	do
NW¼ of 14 & S½ of NE¼	15	8	4 E	....	12 19	2 00	14 19	do
SW¼ & S½ of NW¼	6	8	4 E	37 14	21 31	2 00	60 45	do
NW¼ of 33 & E½ of NE¼	32	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SE¼ of 7 & N½ of NE¼	6	8	4 E	40 15	21 32	2 00	63 47	do
SW¼ & S½ of NW¼	4	8	4 E	28 21	21 32	2 00	51 53	do
SW¼ & W½ of SE¼	20	8	4 E	22 68	15 87	2 00	40 55	do
NW¼ of 15 & S½ of SW¼	22	9	4 E	....	16 42	2 00	18 42	do
Whole	8	9	4 E	76 25	20 17	2 00	98 42	do
N½ of NW¼ of 6 & SW¼	7	8	4 E	22 61	23 15	2 00	47 76	do
SW¼ of S½ of SE¼	23	8	4 E	....	46 01	2 00	48 01	do
L.S 13 of 1 & L.Ss 3, 4, 5, 12 & 13	12	9	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SE¼ of 7 & N½ of NE¼	6	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SW¼ of 7 & N½ of NW¼	6	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ of 17 & S½ of NE¼	17	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
S½ of S½ of 22 & S½ of SE¼	21	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ & N½ of SW¼	28	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
NW¼ of 12 & S½ of SW¼	13	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ & S½ of NE¼	3	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 10 & N½ of NW¼	3	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 21 & E½ of SE¼	20	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ of 33 & W½ of NW¼	28	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SE¼ of 2 & S½ of SW¼	1	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
NW¼ & N½ of SW¼	25	9	5 E	....	32 50	2 00	34 50	do
SW¼ & S½ of NW¼	27	9	5 E	....	32 50	2 00	34 50	do
NE¼ of 33 & W½ of NW¼	34	9	5 E	....	33 45	2 00	35 45	do
SE¼ & E½ of SW¼	22	9	5 E	....	33 45	2 00	35 45	do
L.Ss. 12, 13, 14, Sec. 14 & L.Ss. 9, 15 & 16	15	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
SW¼ of 34 & N½ of NW¼	27	9	5 E	....	48 39	2 00	50 39	Patented
N½ of N½ of 20 & N½ of NW¼	21	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
NE¼	35	9	4 E	....	43 37	2 00	45 37	do
S½ of S½ of 31 & S½ SW¼	32	9	4 E	....	22 01	2 00	24 01	do
W½ of W½	26	9	4 E	....	28 47	2 00	30 47	do
W½ of E½	26	9	4 E	....	26 69	2 00	28 69	do
NE¼ of 31 & N½ of NW¼	32	9	5 E	....	31 69	2 00	33 69	do
SE¼ of 34 & N½ of NE¼	27	9	4 E	....	9 50	2 00	11 50	do
SE¼ & W½ of NE¼	32	9	5 E	....	22 99	2 00	24 99	do
SW¼ & S½ of NW¼	32	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
Lot 47 Lorette, cont'g 280 acres	......	......	......	....	59 69	2 00	61 69	do
Lot 44 Lorette, cont'g 114½ ac.	......	......	......	....	26 38	2 00	28 38	do
NW¼ & N½ of SW¼	31	9	4 E	27 78	19 71	2 00	49 49	do
NW¼ & N½ of SW¼	32	9	4 E	28 20	18 76	2 00	48 96	do
NE¼ & N½ of SE¼	32	9	4 E	15 80	18 76	2 00	36 56	do

Dated at Winnipeg, this fourth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Sec. Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

(No. 122) 23–27

AVIS. — VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quatrième jour de Juin A.D. 1881, me commandant de prélever sur des divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Ville de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Luudi le dix-neuvième jour de Juillet prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'Hôtel-de-Ville, dans la Ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Whole of lot 66 St. Boniface, 6 chs. by 2 miles	380 12	2 00	382 12	Patented
Lot 312, sub-division of lot 76, St. Boniface	23 01	2 00	25 01	do
Lot 722, sub-division of lot 76, St. Boniface	75 59	2 00	77 59	do
Lot 837, sub-division of lot 76, St. Boniface	40 96	2 00	42 96	do
Lot 3, sub-division of lot 78, 50x140 ft. St. Boniface	8 04	2 00	10 04	do
Lot 1, block 4, parish lot 89, St. Boniface	6 34	2 00	8 34	do
Lot 677, parish lot 76, St. Boniface	28 63	2 00	30 63	do
South halves lots 222 & 224, parish lot 76 1x2 chs. St. Boniface	18 49	2 00	20 49	do
Lot 811, parish lot 76 1x2 chs., St. Boniface	40 46	2 00	42 46	Patented
Lot 5, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	13 12	2 00	15 12	do
Lot 7, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	11 43	2 00	13 43	do
Lot 11, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	11 43	2 00	13 43	do
Lots 4 & 5, or Lot B, blk. 4, parish lot 81 25x120 ft. St. Boniface	34 61	2 00	36 61	do
Lot 17, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 18, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 19, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 20, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 76	2 00	11 76	do
Parish lot 96, 16 acres, St. Boniface	186 08	2 00	188 08	do
23¾ lots subdivision of parish lot 101, St. Boniface	64 60	2 00	66 60	Unpat'd.
Blk. C, parish lot 81, St. Boniface	62 93	2 00	64 93	Patented
W½ lot 8, blk. 8, parish lot 89, St. Boniface	11 89	2 00	13 89	do
Lot 849, parish lot 76, St. Boniface	26 41	2 00	28 41	do
Lot 10, parish lot 78, St. Boniface	7 28	2 00	9 28	do
Lot 12, parish lot 78, St. Boniface	7 28	2 00	9 28	do
Lots 2, 12, 24 & 29, parish lot 91, St. Boniface	168 66	2 00	170 66	do
Lot 16, blk. 15, parish lot 89, St. Boniface	6 78	2 00	8 78	do
Lot 903, parish lot 76, St. Boniface	30 29	2 00	32 29	do
Lot 907, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 909, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 911, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 804, " " "	32 13	2 00	34 13	do
Lot 806, " " "	17 88	2 00	19 88	do
Lots 808 & 810, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 812 & 814, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 816 & 818, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 820 & 822, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Inner two miles lot 67 St. Boniface, cont'g 147 acres	802 72	2 00	804 72	do
Lots 10 & 11, blk. 8, parish lot 89, St. Boniface	87 40	2 00	89 40	do
Part of R. C. Mission land between C. P. R. and Seine River, lot 1110 1x2 chs	30 59	2 00	32 59	do
Lot 9, blk 1, parish lot 89, St. Boniface	3 75	2 00	5 75	Patented
Lot 10, blk 1, " 89, "	3 75	2 00	5 75	do
40 feet west of Main Road, parish lot 89, St. Boniface	14 17	2 00	16 17	Unpat'd.
Eastern 2 blks, parish lot 78, St. Boniface	160 56	2 00	162 56	Patented
Lots 4 to 17, blk 10, " 89, "	70 63	2 00	72 63	do
E½ lot 847, parish lot 76, St. Boniface	22 38	2 00	24 38	do
Lot 5, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 6, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 7, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 9, blk 1, " 93, "	4 00	2 00	6 00	do
Lot 7, blk 1, " 93, "	4 32	2 00	6 32	do
Lot 8, blk 1, " 93, "	4 00	2 00	6 00	do
Lots 3 to 11 & 16 to 28, parish lot 91, St. Boniface	104 65	2 00	106 65	do
Lot 4, blk 2, parish lot 93, St. Boniface	4 44	2 00	6 44	do
Lot 5, blk 2, " 93, "	5 20	2 00	7 20	do
13/33 undivided interest, parish lot 85, St. Boniface	65 19	2 00	67 19	Unpat'd.
Lot 709, parish lot 76, St. Boniface	79 08	2 00	81 08	Patented
E½ lot 718, " 76, "	20 13	2 00	22 13	do
Lot 740, " 77, "	9 59	2 00	11 59	do
Lot 742, " 77, "	17 86	2 00	19 86	do
S½ lot 729, " 76, "	99 52	2 00	101 52	do
W 66 ft, lot 724, parish lot 76, St. Boniface.	78 01	2 00	80 01	do
Lot 708, parish lot 76, St. Boniface	98 35	2 00	100 35	do
Lot 750, " 77, "	16 54	2 00	18 54	do
Lot 752, " 77, "	16 54	2 00	18 54	do
Lot 652, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
Lot 654, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
Lot 656, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
N. 80 ft., lot 719, parish lot 76, St. Boniface	26 37	2 00	28 37	do
E. 66 ft., lot 528, parish lot 76, St. Boniface	18 98	2 00	20 98	do
Lot 313, " 76, "	73 79	2 00	75 79	do
N½ lot 224 & N½ lot 222, parish lot 76, St. Boniface	39 21	2 00	41 21	do
Lot 675, parish lot 76, St. Boniface	13 98	2 00	15 98	do
W. 33 ft., lot 318, parish lot 76, St. Boniface	36 52	2 00	38 52	do
E½ lot 308, parish lot 76, St. Boniface	11 51	2 00	13 51	do
N½ lot 307, " 76, "	21 07	2 00	23 07	do
S½ lot 307, " 76, "	47 65	2 00	49 65	do
E½ lot 509, " 76, "	29 45	2 00	31 45	do
Lot 643, " 76, "	15 49	2 00	17 49	do
Lot 8, " 76, "	33 70	2 00	35 70	do
Lot 413, " 76, "	31 42	2 00	33 42	do
Lot 633, parish lot 76, St. Boniface	33 08	2 00	35 08	Patented
W½ lot 635, " 76, "	9 53	2 00	11 53	do
Lot 24, " 76, "	26 38	2 00	28 38	do
Lot 631, " 76, "	53 08	2 00	55 08	do
Lot 532, " 76, "	11 81	2 00	13 81	do
E½ lot 635, " 76, "	40 96	2 00	42 96	do
Lot 637, " 76, "	71 25	2 00	73 25	do
Lot 214, " 76, "	16 90	2 00	18 90	do
Subdivision 1 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	17 67	2 00	19 67	do
Subdivision 2 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 3 of E 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 4 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 5 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Lot 121, parish lot 76, St. Boniface	21 37	2 00	23 37	do
Lot 416, " 76, "	20 60	2 00	22 60	do
Lot 316, " 76, "	21 97	2 00	23 97	do
Lot 1089 R. C M.	11 83	2 00	13 83	do
Lot 1109 R. C. M.	20 19	2 00	22 19	do
Lot 1118 & 1119 R. C. M.	80 73	2 00	82 73	do
Lot 1108 R. C. M.	19 55	2 00	21 55	do
Lot 1, parish lot 75, St. Boniface	7 03	2 00	9 03	do
Lot 1105 R. C. M.	77 41	2 00	79 41	do
Parish lot 64 St. Boniface, (save and except 3 acres thereof East of C. P. R. main line), 59 acres	166 30	2 00	168 30	do
Parish lot 65 St. Boniface, (save and except 6 acres East of C. P. R. main line), 56 acres	232 77	2 00	234 77	do
Lot 1008, R. C. M.	38 72	2 00	40 72	do
Subdivision of parish lot 77, St. Boniface, bounded on S. by Provencher Ave., N. by a line paralell to Provencher Ave. dist. 2 chs., E. by a line paralell to St. Jean-Baptiste Street and 2½ chs. dist. and W. by a similar line but dist. 75 feet only, 11,880 sq. feet	94 67	8 00	102 67	do
Subdivision of parish lot 77, St. Boniface, bounded on S. by Provencher Ave., W. by St. Jean-Baptiste Street, North by a line paralell and 2 chs. dist. from Provencher Ave., East by a line 75 ft. dist. and paralell to St. Jean-Baptiste Street 1x2 chs	76 07	6 00	82 07	do

Dated at Winnipeg, this fourth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary-Treasurer,
Eastern Judicial District Board, Box 1293.

(No. 120) 23–27.